

**CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 26 MARS 2021
COMPTE RENDU**

PRESENTS :

Pascal PONCET, Emmanuelle BARLERIN, Jean Paul ROYER, Dominique VIETTI, Michel COMPAGNAT, Nathalie OSSEDAT, Michaël DAUSSY, Dominique SCIANDRONE, Céline VALLAS, Antoine CHAMOURET, Clément MOISSONNIER

ABSENTS EXCUSES :

Nathalie OSSEDAT (pouvoir donné à Pascal PONCET) Solange PERRIER (pouvoir donné à Colette MELON) Urielle GONARD (pouvoir donné à Clément MOISSONNIER), Cyril EPINAT

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Clément MOISSONNIER

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu du conseil municipal du 26 février 2021

1/ REHABILITATION CHAPELLE NOTRE DAME DU CHATEAU

Monsieur le maire rappelle le projet de réhabilitation de la Chapelle Notre Dame du Château Il concerne dans un premier temps la tranche 1 portant plus particulièrement sur la « restauration du clocher et pieds des façades nord et ouest ».

Madame MAISONNASSE du cabinet ALTEREA, assistant à maîtrise d'ouvrage, présente l'analyse des offres reçues. 4 équipes de maîtrise d'œuvre ont répondu avec comme mandataire, et comme demandé, un architecte du patrimoine suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié le 08 janvier 2021 dans TOUT LYON (L'ESSOR) et sur la plateforme dématérialisée des marchés publics AWS mise à disposition par le Conseil départemental de la Loire. La date limite de réception était le 25 février 2021 à 16 H 00. Il s'agit d'une procédure de Type MAPA (Marché à Procédure Adaptée)

Ont donc répondu :

SELARL D'ARCHITECTURE FEASSON GAGNAL GOULOIS

MEOPIA

ARCHIPAT

METAMORPHOSES ARCHITECTURES ET ENVIRONNEMENTS : ce candidat n'ayant pas fourni la note méthodologique demandée, son offre a été écartée et non analysée.

En application des modalités et critères d'attribution fixés, les notes suivantes ont été attribuées :

Groupement	Note technique /70	Prix /30	Note Totale /100	Classement
SELARL D'ARCHITECTURE FEASSON GAGNAL GOULOIS	53,8	30	83,8	2
MEOPIA	45	26,5	71,5	3
ARCHIPAT	66,3	23,4	89,7	1

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne le groupement de maîtrise d'œuvre dont le cabinet ARCHIPAT est le mandataire comme maître d'œuvre de la 1^{ère} tranche des travaux de réhabilitation de la Chapelle Notre-Dame du Château et autorise le maire à signer les documents afférents à cette décision.

Par ailleurs, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à lancer une consultation afin de désigner un coordonnateur Sécurité Protection de la Santé pour la mission dite SPS pour cette même tranche de travaux de réhabilitation de la Chapelle Notre-Dame du Château.

En application de Directive européenne 92/57/CEE du 24 Juin 1992, transposée en droit français par la loi 93-1418 du 31/12/93 et le décret 94-1159 du 26/12/94, cette mission de planification et de coordination est obligatoire pour gérer la coactivité.

Monsieur BURCKEL, exploitant du camping municipal « Le Verdillé » présente son Compte Rendu Technique et Financier de la saison 2020 (CRTF) comme le prévoit le contrat de délégation de service public (DSP) et annonce reconduire les tarifs 2020 pour la saison 2021. Ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité

Le bilan global est correct, voir supérieur à 2019, malgré la COVID 19 et une ouverture du camping le 12 juin au lieu du 15 avril.

Il souligne que le protocole sanitaire mis en place a été bien accepté par les campeurs. Il sera reconduit cette saison. La condamnation de certaines douches et lavabos n'a posé aucun problème.

620 campeurs ont fréquenté le camping mais, contrairement aux saisons passées, en provenance majoritairement de diverses régions de France. « *Ils ont trouvé notre région très jolie et envisagent d'y revenir* » indique M BURCKEL. Il y a donc eu moins d'étrangers (95 contre 215 en 2019) en raison des restrictions de circulation en début de saison.

Les séjours ont cependant été plus longs d'où un total de 2664 nuitées (2518 en 2021).

Au niveau des animations, seul le mini marché bio a été maintenu. Il est de plus en plus fréquenté y compris par la population locale. Il sera donc maintenu, voir étoffé, cette saison.

M. BURCKEL remercie l'équipe municipale d'avoir pris la décision d'ouvrir la piscine l'été dernier malgré les contraintes imposées par la crise sanitaire liées à la COVID 19 puisque la fréquentation du camping est étroitement liée au fonctionnement du bassin. M BURCKEL s'inquiète de savoir s'il sera ouvert cette saison. M le maire indique que, comme l'an dernier, tout sera fait pour que la piscine soit ouverte.

M BURCKEL remercie également la municipalité pour la réalisation de l'aire de vidange des camping-cars au sein du camping qui a été très appréciée par les usagers et pour la réalisation d'un espace dédié qui vient d'être réalisé par les agents communaux pour le stockage des containers d'ordures ménagères.

Clément MOISSONNIER fait remarquer qu'il conviendrait d'aménager cet espace afin de masquer les containers. La mise en place de bacs à fleurs va être étudiée.

M. BURCKEL demande s'il y a une possibilité de vider les containers situés vers les tennis plus souvent pour éviter l'invasion de guêpes connue cet été. Cette demande sera transmise à la CCPU chargée de l'organisation de la collecte des ordures ménagères.

M. BURCKEL informe qu'il a investi dans un nouveau pétrin et un nouveau frigidaire pour le snack.

Il explique avoir eu des demandes pour l'installation de deux mobil home à l'année.

Le conseil municipal se dit favorable à cette installation mais précise qu'il faudra toutefois que les emplacements choisis soient à proximité des réseaux (eau – assainissement) et que les travaux de raccordement soient pris en charge par les propriétaires, la commune réalisant les tranchées.

Jean Paul ROYER fait aussi remarquer qu'il faut examiner le sujet de la puissance électrique disponible et possible.

Le gérant renouvelle également sa demande au niveau de la signalisation du camping aux entrées du village mais aussi dès les sorties d'autoroute (ST GERMAIN LAVAL – NOIRETABLE).

Ce sujet devrait être abordé dans le cadre de l'obtention du label « VILLAGE SPORT-NATURE » que la commune est en bonne voie d'obtenir et qui prévoit le balisage d'un certain nombre d'équipements (travail en cours dans ce cadre).

Face à l'interdiction d'utiliser du désherbant, Monsieur BURCKEL fait remarquer que les allées sont difficiles à entretenir et demande si l'enrobé ne serait pas la solution.

Pascal PONCET oppose à cette proposition l'imperméabilisation des sols surtout près d'un cours d'eau.

Céline GUICHERD fait remarquer que ce serait préjudiciable dans un espace de verdure tel que le camping de mettre en œuvre ce type de revêtement. La demande n'est donc pas prise en compte.

La municipalité informe Monsieur BURCKEL que la haie à l'entrée du camping va être supprimée. Seule une petite longueur serait conservée. Elle sera remplacée par un simple grillage après autorisation des services de la Direction Départementale des Territoires et de l'Architecte des Bâtiments de France.

Par ailleurs, il est demandé à Monsieur BURCKEL d'autoriser le passage de véhicules de façon exceptionnelle dans le camping pour permettre à des personnes à mobilité réduite d'accéder à la zone ludique en cours de réalisation vers la réserve d'eau. M BURCKEL est d'accord sur ce principe.

Pour terminer, Monsieur le Maire félicite Monsieur BURCKEL pour la bonne gestion du camping, les retours sont positifs, toutefois, il lui précise que pour le snack, et notamment concernant l'accueil, des efforts sont à fournir.

Enfin, Monsieur BURCKEL informe l'assemblée municipale qu'il est en recherche de personnel pour l'accueil au snack cet été.

3/ VOTE DES BUDGETS

Le conseil municipal vote à l'unanimité les budgets 2021 équilibrés en dépenses et en recettes pour les montants suivants :

BUDGET COMMUNAL

M14	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 856 609.43	922 286.06
DEPENSES	1 856 609.43	922 286.06

ASSAINISSEMENT

M49	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
RECETTES	170 547.86	497 256.06
DEPENSES	170 547.86	497 256.06

4/ TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le maire explique qu'il y a lieu de définir les taux d'imposition et de considérer la réforme tendant à la suppression de la Taxe d'Habitation (TH).

Il explique que la commune ne percevra plus la TH mais qu'elle percevra, comme par le passé, le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

Afin de compenser le produit de la Taxe d'Habitation, Monsieur le maire indique que l'ETAT a prévu que la part de la TFPB payée par le contribuable au département sera désormais réglée par le contribuable à la commune.

Elle est de 15.30 % et sera donc ajoutée à celle de la commune.

Il n'y aura aucune conséquence pour le contribuable rajoute le maire si ce n'est qu'il ne payera plus de Taxe d'Habitation pour une résidence principale. C'est déjà le cas pour une grande majorité de St Jurauds.

Un coefficient correcteur permettra à la commune de percevoir à minima le montant d'imposition perçu en 2020.

Ce coefficient et les nouveaux taux d'imposition seront calculés lorsque les bases d'imposition seront communiquées par la DDFIP (Finances Publiques).

TOUTEFOIS,

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le principe du maintien du produit de la fiscalité 2020 et fixe un conseil municipal au 02 avril 2021 (semaine suivante) pour le vote des taux TFPB, TFPNB et CFE. Les bases d'imposition seront alors connues ce qui permettra une juste mise en œuvre de ce principe.

5/ AMORTISSEMENT POMPE STATION D'EPURATION

Monsieur le maire rappelle la nécessité de changer une pompe à la station d'épuration pour un montant de 3995.00 € HT. Le conseil municipal fixe à l'unanimité la durée d'amortissement de ce matériel à 5 ans.

6/ PLAN DE RELANCE DEDIE AU « NUMERIQUE POUR L'EDUCATION »

Monsieur le maire rappelle l'obtention du « Label Ecoles Numériques » par l'école publique de St Just en Chevalet permettant de doter les classes de matériel numérique important.

Il convient maintenant de configurer, d'installer et de câbler tous les postes (tablettes, ordinateurs portables, vidéoprojecteur) et de fournir un environnement numérique de travail (ENT).

Des devis ont été demandés à divers prestataires.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de présenter ces devis au plan de relance dédié au numérique pour l'éducation.

Compte tenu du fait qu'il s'agit principalement de la mise en réseau de matériel déjà acquis et livré dans le cadre du « Label Ecoles Numériques », le conseil municipal demande à l'unanimité qu'une dérogation soit accordée par le ministère de l'Education pour commander les travaux rapidement.

7/ ESPACE FRANCE SERVICE

Monsieur le maire informe le conseil municipal avoir participé le mardi 16 mars à l'audit récemment réalisé par l'AFNOR en vue d'une labellisation de « l'Espace France Service » prévu dans le bureau de poste de St Just en Chevalet (cf précédents comptes rendus).

Le dossier semble bien engagé, le personnel est recruté, leurs formations sont presque terminées.

Ce nouvel espace permettrait un accueil de la population pour les assister dans divers domaines étatiques (justice, fiscalité et autres). Une communication sera faite auprès de la population afin de bien préciser les choses.

Une concertation aura lieu entre les acteurs déjà présents sur le territoire afin de s'entendre sur les services apportés, ne pas faire « doublon » et communiquer efficacement.

L'Espace « France Service » permettrait également de pérenniser les services du bureau de poste.

8/ MUR SOUTÈNEMENT DE L'ESPACE MONUMENTS AUX MORTS / VOIE COMMUNALE CIMETIERE

La consultation en ligne lancée pour la réfection du mur de soutènement du Monument aux Morts et de l'accès au cimetière est terminée. Six offres ont été reçues. L'analyse sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le maire rappelle que l'entreprise retenue devra impérativement, comme stipulé dans les pièces écrites, commencer les travaux avant le 30 juin 2021, condition nécessaire pour bénéficier notamment des aides du plan de relance de la Région Auvergne Rhône Alpes Auvergne.

9/ VENTE PARCELLE AE 377

Monsieur le maire rappelle la vente de la parcelle AE 377 à proximité de la piscine à M. DELORME pour l'essentiel et pour y bâtir 2 maisons et à M. PERRET pour une partie d'environ 80 m².

Lors de la venue du géomètre il s'est avéré que le bornage établi en 2009 par le cabinet de géomètres TOINON n'a pas été forcément bien respecté et que quelques modifications sont à apporter.

Monsieur TOINON va établir un nouveau document rétablissant la situation telle qu'elle est à ce jour permettant des régularisations qui s'imposent.

Une nouvelle rencontre sur le terrain en présence de Messieurs DELORME (acquéreur), PERRET (acquéreur et riverain) et PATAUD (riverain) aura lieu le 09 avril 2021.

10/ PROJET DE BIBLIOTHEQUE RUE D'URFE

Clément MOISSONNIER a travaillé sur l'état des lieux des locaux communaux rue d'Urfé et devrait fournir les plans rapidement afin qu'une rencontre puisse avoir lieu entre les bénévoles, le conseil départemental et les élus pour réfléchir à l'agencement de la future bibliothèque.

11/ AD' AP

Monsieur le maire informe que les travaux obligatoires dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP) sont en grande partie exécutés. Il ne reste que les travaux aux vestiaires du terrain de foot et quelques modestes interventions diverses.

12/ MAISON ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

Monsieur le maire explique avoir assisté à une rencontre concernant ce projet privé le mardi 23 mars à Roanne.

Étaient présents les porteurs du projet (Mesdames CHALOT et CHAUX), le Conseiller Départemental Jean BARTHOLIN, une représentante de la communauté de communes, 2 représentantes du CD.

Le maire indique que la réunion s'est bien déroulée.

Les services du département vont étudier le dossier.

Dans un premier temps, la Maison d'Assistante Maternelle (MAM) proposerait ses services « au Verdillé » dans le chalet à proximité de la piscine avec l'accord de Monsieur BURCKEL exploitant du camping mais surtout avec l'accord des représentantes du CD qui doivent visiter le site et valider ou non cette solution provisoire (à suivre donc).

Par la suite, et lorsque la Maison des Services portée par la CCPU sera opérationnelle dans les ex locaux de la Maison de Retraite, la MAM deviendrait locataire de la commune en lieu et place des bureaux de la CCPU qui eux seront donc transférés rue René Cassin. (La MAM n'occuperait que le RDC).

Quelques travaux d'aménagement y seraient nécessaires, notamment la création d'une porte donnant un accès direct à l'espace vert à l'arrière du bâtiment et du décloisonnement.

13/ BAIL LIEVRE/COMMUNE ROUTE DE ROANNE

Monsieur le maire explique à l'assemblée municipale qu'il y a lieu de délibérer afin que le bail passé entre la commune et Madame LIEVRE soit bien au nom de Madame LIEVRE et non au nom de G2TOU.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise ce changement de nom.

14/ RECRUTEMENT PEC (PARCOURS EMPLOI COMPETENCE)

Emmanuelle BARLERIN rappelle la décision prise lors du conseil municipal de janvier dernier consistant à recruter un contrat « parcours emploi compétence » (PEC).

Face au nombre de candidatures reçues et éligibles à ce type de contrat aidé à hauteur de 80 %, il est apparu plus judicieux de procéder à deux recrutements. En effet, le coût financier de deux contrats de 26 heures est plus favorable que celui issu d'un seul recrutement de 35 heures.

Ceci permettra une meilleure organisation de l'unité technique en cette saison où le volume de travail est important (plantations, tonte, ouverture piscine, entretien terrain foot, travaux divers etc...).

Le conseil municipal se prononce favorablement pour l'adoption de cette formule.

Par ailleurs, Emmanuelle BARLERIN évoque la demande de mise en retraite de Marie Christine PONCET au 01^{er} juillet 2021. Elle devrait être remplacée, en interne, par une salariée déjà en poste (mais qui elle devra être remplacée).

15/ DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne donne aucune suite favorable aux demandes de subventions parvenues en mairie.

16/ CHARTE DE SOLIDARITE AU PEUPLE OÛIGHOURS - CHINE

Le conseil municipal, à l'unanimité, adhère à la proposition de la mairie de Saint Didier sur Rochefort et évoquée par Monsieur le maire de signer une charte de solidarité au peuple OÛIGHOURS opprimé par la Chine.

Les médias traitent de plus en plus souvent ce sujet. La France a réagi. Même si cette action reste symbolique, elle est néanmoins importante précise Pascal PONCET.

QUESTIONS DIVERSES

Quelques dates :

Monsieur le maire indique les dates suivantes :

- 07 avril 2021 à 14 heures : Ligue de Protection des Oiseaux / Roanne Agglo à la salle ERA - restitution des résultats obtenus suite aux actions menées depuis 2019
- 09 avril 2021 : Commission impôts directs
- 15 avril 2021 : Réunion de secteur du SIEL à la salle ERA à 17 heures.

Mise en place défibrillateurs :

Il reste à positionner les défibrillateurs près de la mairie et dans l'enceinte de la piscine.

Visite du commandant de gendarmerie VIANES :

Pascal PONCET et Antoine CHAMOURET ont reçu le commandant VIANES.

Il fût évoqué :

- la « petite » délinquance sur le territoire
- un nouveau fonctionnement de la gendarmerie expérimental depuis le 01^{er} mars 2021. Ainsi, certaines interventions seront réalisées par secteurs et non plus par territoire affecté à une brigade : une brigade, en position « de centralité sur le bassin roannais », se voit affectée, pour un temps donné, un secteur d'intervention couvrant une grande zone du roannais.

Par ailleurs, Pascal PONCET et Antoine CHAMOURET ont pressenti un projet de regroupement des brigades de St Just en Chevalet et St Germain Laval à plus ou moins long terme.

Il faudra, si un tel projet se dessinait, envisager une action commune avec les maires de la CCPU, élus du canton, pour conserver la brigade de ST JUST EN CHEVALET sur le territoire communal conviennent les élus.

Partenariat avec France Nature Environnement :

Pascal PONCET informe que la commune a candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à destination des communes pour les sensibiliser et les accompagner pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans l'espace public. Cette action est portée par France Nature Environnement dans le cadre du contrat Vert et Bleu du Roannais. Nathalie OSSEDAT est en charge du dossier.

ROC 42 (réseau objets connectés) :

Pascal PONCET explique avoir reçu un technicien du SIEL venu présenter le réseau d'objets connectés « ROC 42 ». Il s'agit d'un protocole de télécommunication permettant la communication à bas débit, par radio, d'objets à faible consommation électrique et connectés à Internet (relevé de compteurs, gestion d'alarme, gestion de chaufferie, etc...).

Cette technologie est utilisée notamment dans le cadre des villes intelligentes. Ces objets sont reliés à des points de collecte des informations localisés.

La commune disposant d'un « Shelter » vers la station de traitement des eaux usées, l'installation n'en est que plus facile. Il n'y a aucun investissement pour la commune

Compte tenu de ces explications, le conseil municipal, à l'unanimité, demande au SIEL de réaliser cette installation qui pourra aussi servir à d'autres institutions publiques (Conseil Départemental, police de l'eau, etc. ...).

Fleurir la Loire :

La commune a reçu un prix et a été récompensée par un bon d'achat de 150.00 € à dépenser chez un pépiniériste (une liste est jointe).

« Créacom Games » :

Dominique VIETTI explique avoir été contactée par une entreprise familiale du Puy de Dôme « Créacom Games » qui développe des jeux de société mettant en avant le patrimoine local des communes. Le conseil municipal approuve cette démarche et charge Dominique VIETTI du dossier.

Circuit historique :

Les élus en charge de ce projet ont rencontré Catherine SORDILLON responsable du Syndicat d'Initiative pour obtenir une assistance dans leur démarche : recherche de prestataires, montage financier, etc...

Décharge sauvage

Clément MOISSONNIER dénonce une décharge sauvage en contrebas du chemin de l'Ormée. De nombreux objets en plastique (briquets, caisses, etc... .) ont été déversés dans une zone très difficile d'accès. Le conseil municipal ne peut que déplorer cette situation.

Terrain multisports

Emmanuelle BARLERIN signale que malgré l'affichage « chaussures de foot interdites » apposé sur le terrain multisports, certains jeunes continuent à venir chaussés de crampons. Le sol synthétique n'est pas adapté à ce type de chaussures qui peuvent provoquer des déchirements et autres désordres. Le maire indique qu'il déplore que les avertissements mis en place sur le site aient été arrachés et signale qu'en cas de dégâts non identifiés le terrain ne sera pas réparé (il est neuf !)

Fin de séance à 0 H 10